



Prime minimum répartie sur l'année

Par **noyel75**, le **23/07/2010** à **14:46**

Bonjour,

J'ai négocié une prime minimum répartie sur l'année lors de mon embauche dans ma société actuelle. Cette prime permet à mon employeur de baisser le salaire pendant les mois difficiles et de se rattraper ensuite pendant les meilleures mois. Il n'y a aucune condition à respecter de mon côté pour en bénéficier (objectif ou autre) . J'aurais donc plusieurs question sur cette prime.

1) le contrat de travail parle de mon salaire en net mais ne précise pas le type de la prime. Cette prime doit-elle être en brut?

2) cela fait 1ans tout juste que je suis employé. La prime minimum doit-elle être atteinte à la date d'anniversaire du contrat ou à la fin de l'année civile?

J'espère que vous pourrez me répondre et je vous remercie d'avance

cordialement